
Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2023

Le rapport de la politique d'engagement actionnarial permet d'exposer les actions de dialogue directes menées par l'équipe de gérants-analystes auprès des entreprises ainsi que les votes aux Assemblées Générales des entreprises présentes en portefeuille, conformément aux politiques formalisées par La Financière Responsable. Dans le cadre de la démarche ISR de LFR, l'engagement actionnarial constitue un levier important, sans adopter de discours moralisateur. Bien que les actions ne puissent pas toujours être couronnées de succès, elles représentent, néanmoins, des points d'attention pour les émetteurs.

Publication le 23/09/2024

Table des matières

Politique d'engagement	3
Le rapport d'engagement actionnarial 2023	6
1. Introduction	6
2. Récapitulatif des actions d'engagement	6
Engagements en lien avec l'objectif ISR n°1	13
Engagements en lien avec l'objectif ISR n°2	13
Engagements en lien avec l'objectif ISR n°3	15
Engagements en lien avec l'objectif ISR n°4	16
Engagements en lien avec l'objectif ISR n°5	16
Autres engagements menés au cours de l'année 2023 (ESG & autres)	18
I. Engagements relatifs aux aspects environnementaux (E)	18
II. Engagements relatifs aux pratiques sociales (S)	18
III. Engagements relatifs aux pratiques en matière de gouvernance (G)	18
IV. Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG	18
V. Engagements relatifs au PAI	21
La politique de vote	22
1. Organisation de LFR pour l'exercice des droits de vote	23
2. La gestion des conflits d'intérêts	23
3. Principes de la politique de vote de la Financière Responsable dans les sociétés cotées	23
Exercice de la politique de vote sur l'année 2023	28
1. Contexte et objectifs	28
2. Rappel synthétique des principes retenus pour l'exercice des droits de vote	28
3. Bilan de l'exercice 2023	28
4. Prévisions pour l'année 2024	30
Annexe : détails des votes par résolution	31

Dans cette note relative à sa politique d'engagement, La Financière Responsable (LFR) définit les champs d'application de son engagement, les conditions, mais aussi la méthode mise en œuvre, l'amenant à intervenir auprès d'une société pour l'inciter à améliorer ses pratiques dans le domaine de sa Responsabilité Sociétale¹ de l'Entreprise - RSE.

En premier lieu, il faut rappeler que l'intervention de LFR, société de gestion de portefeuille, se fait toujours pour le compte des investisseurs qui lui ont confié des actifs, notamment au travers d'investissement au sein d'OPCVM. L'engagement principal de LFR est de mettre en œuvre ses moyens pour livrer à ses investisseurs une bonne performance financière sur la période recommandée de placement (cinq ans pour les investissements en actions utilisant la Gestion Intégrale IVA® - soit tous les fonds labellisés ISR). À la faveur de pratiques et de résultats établis, LFR s'engage à construire cette performance financière en sélectionnant des entreprises qui montrent, à côté de leurs qualités financières, un respect des différentes parties prenantes.

La politique d'engagement de LFR s'exerce envers l'entreprise, et sa position ne sera définie qu'après avoir effectué un important travail permettant de mieux comprendre son activité. La compréhension de ses contraintes et de son positionnement stratégique guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance constituent des piliers d'analyse.

Bien évidemment, ce travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, l'analyse. Cette démarche est menée dans un esprit d'ouverture qui laisse une large place au questionnement. En effet, au sein de La Financière Responsable, la valeur de la question prend tout son sens en laissant au chef d'entreprise le soin de mener la réflexion qui convient, et de définir, ou non, les solutions appropriées.

La politique d'engagement n'a pas pour objet d'imposer des solutions toutes faites, de natures souvent idéologiques et peu concrètes, ou de condamner sans légitimité. Elle ne consiste qu'à signaler, par un questionnement, un problème et d'attendre, suivant un délai adapté, la réponse qui sera apportée par l'entreprise. Ce n'est que si le dialogue a été explicitement ou implicitement refusé, ou que les réponses paraissent volontairement inopérantes ou dilatoires, que les équipes sont amenées à pratiquer l'exclusion du dossier (différente de l'exclusion préalable).

En dernier lieu, l'engagement de LFR réside dans la mesure. En relevant les pratiques extra-financières de **plus de 270 entreprises**, l'Empreinte Ecosociale® permet d'apprécier autrement la création de valeur. Cette base de données, comprenant presque **180 indicateurs extra-financiers** dans la campagne 2023, amène à évaluer le degré d'intégration des parties prenantes au sein des activités des entreprises, et une grande partie des nouveaux indicateurs liés à la nouvelle réglementation SFDR. Cet outil permet à LFR de s'appuyer sur des faits et non d'établir un positionnement idéologique. Enfin, l'envoi annuel de ce questionnaire renforce l'idée, au sein des entreprises, que le reporting RSE est un élément essentiel à la compréhension globale d'une entreprise, et par conséquent, à la sélection de valeurs de qualité.

La politique de vote

Dans le cadre des Assemblées Générales, La Financière Responsable est sollicitée pour exprimer son opinion sur une résolution proposée au vote de l'ensemble des actionnaires, dont elle fait partie. Son devoir est de faire son possible pour prendre les différentes dispositions nécessaires afin de s'exprimer en votant dans le sens de ce qui paraît le mieux pour les investisseurs de ses fonds ISR et dans le respect des différentes parties-prenantes. La politique de vote détaillée dans la partie du document concernant ce sujet décrit avec précision la méthode employée. L'ensemble des dispositions qui y sont mentionnées paraissent en cohérence avec les principes repris ci-dessus.

¹ Au sens de la responsabilité de l'entreprise citoyenne

Nos exclusions préalables

Dans le cadre de son analyse, LFR s'engage à utiliser les moyens à sa disposition pour exclure toute entreprise :

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;
- (E) Exclusions liées aux combustibles fossiles -selon la [Politique Exclusion Combustibles Fossiles](#) de LFR
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou vis-à-vis des Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions (Convention d'Oslo de 2010) et mines antipersonnel (Convention d'Ottawa de 1999)² ;
- ♦ (G) Refusant de fournir ou communiquer les informations extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse. En plus, l'absence de données dans le cadre du questionnaire « Handicap au travail » fait office d'exclusion pour les investissements du fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Lorsqu'un motif d'exclusion est identifié, le gérant-analyste documente ce dernier et qualifie le degré d'exclusion selon **3 niveaux de gravité** :

- **Niveau 1 - Exclusion franche.** Les raisons, les faits ou les allégations ayant conduit à l'exclusion sont clairs, établis voire indiscutables. Le motif d'exclusion est objectivement évident et établi.
- **Niveau 2 - Exclusion sérieuse.** Les faits ou les allégations relevés sont probables, ils peuvent ne pas faire l'objet d'un jugement ou d'une procédure. Le degré de controverse est élevé. L'entreprise est exclue.
- **Niveau 3 - Quarantaine.** Les faits, controverses ou allégations sont incertains voire anciens. Une société exclue avec un « Niveau 3 - Quarantaine » peut redevenir éligible après une analyse ESG IVA pour lever les controverses et apprécier le risque encouru. Sur une conclusion positive, l'entreprise peut rejoindre l'univers d'investissement éligible de LFR.

Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une veille permanente de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste d'entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour mensuelle.

Le dialogue avec l'entreprise dans l'analyse

Une entreprise susceptible d'entrer dans les portefeuilles fait systématiquement l'objet d'une analyse ; les équipes de gérants-analystes s'emploient à comprendre précisément les enjeux auxquels elle fait face. Quand cela est nécessaire, l'analyste-gérant (via un échange de mail, un entretien physique ou téléphonique) établit un dialogue avec l'entreprise, pouvant porter sur des sujets stratégiques, extra-financiers ou financiers. Ces échanges et questionnements permettent à LFR de se forger une opinion solide et étayée sur la capacité de l'entreprise à assurer, de façon durable, le développement de son activité à moyen-long terme.

La lettre d'engagement

La lettre d'engagement est un courrier rédigé par LFR, envoyé aux entreprises. Lorsque les équipes identifient ce qui semble être un champ d'amélioration possible du reporting RSE, ou un point de communication pertinent à développer, cette réflexion est adressée directement au management de l'entreprise concernée. Formaliser cette demande par courrier permet « d'engager » l'entreprise et incite la direction à se positionner sur ce qui y est signalé. Ce courrier a pour but d'accompagner l'entreprise dans sa réflexion sur sa Responsabilité Sociétale. La compréhension par l'entreprise de ses enjeux sociétaux est un élément clef pour la création de valeur.

La mise « sous surveillance » pour action

Le suivi des entreprises de nos portefeuilles est assuré par une veille d'actualité. Lors de la survenance d'un événement ou d'une information **susceptible de remettre en cause notre conviction** sur une entreprise en portefeuille, l'analyste gérant en charge du suivi de la société peut, avec l'accord du responsable de gestion, placer la valeur « sous surveillance ». Ce statut

² Exclusion normative commune à toutes les sociétés de gestion de portefeuilles françaises

fera par la suite l'objet d'une ratification par le Comité d'Investissement suivant. Le délai de mise sous surveillance permet à l'analyste gérant d'entrer en contact avec l'entreprise pour obtenir des informations et confirmer ou infirmer la typologie extra-financière de la société. **Ce délai ne peut excéder six mois**, sa prorogation ou sa levée devant faire l'objet d'une décision du Comité d'Investissement. Pendant cette période, les gérants ne sont pas autorisés à augmenter la position en portefeuille ; Ils ne peuvent que la maintenir ou la réduire.

L'exclusion d'un dossier du portefeuille

Toute information susceptible de remettre en cause la conviction de l'équipe de gérants-analystes sur une entreprise peut aboutir à son exclusion des portefeuilles, sans même passer par le statut « sous surveillance ».

Si la mise sous surveillance d'une entreprise est suivie de la **dégradation de sa typologie extra-financière nécessitant son exclusion** (i.e. statuts ISR « non concernée », « dilettante » ou « communicante »), la période maximale de présence de la valeur dans le fonds, avant désinvestissement total, ne peut excéder trois mois, sauf décision contraire du Comité d'Investissement.

Le Tableau d'Engagement

Le Tableau d'Engagement recense les différentes actions entreprises à ce titre : les contacts, l'interlocuteur, le thème du dialogue ainsi que les moyens employés pour échanger avec les entreprises, qu'elles fassent partie de nos portefeuilles ou non. Il permet à LFR d'établir une traçabilité des actions menées auprès des sociétés. Au-delà de la traçabilité, cet outil permet d'établir un suivi du dialogue proposé aux entreprises. L'accompagnement des entreprises se fait dans la continuité. Chez LFR, la valeur de l'engagement dans le temps est révélatrice d'un partenariat dans l'amélioration.

L'Empreinte Ecosociale®

L'envoi du questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® est un moment important du dialogue car il permet à LFR de sensibiliser les entreprises aux enjeux ESG auxquels elles sont confrontées et d'enrichir leur communication extra-financière. L'Empreinte Ecosociale® est le fondement de l'analyse ISR de LFR. La mesure qui émane des indicateurs ESG relevés permet d'apprécier les performances sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de nos portefeuilles ainsi que de celles du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50, du Stoxx Europe 50 et d'autres valeurs.

Inclusion Indicators Database®

L'Inclusion Indicators Database® est une base de données propriétaire, alimentée par les réponses aux questionnaires « **Handicap au travail** ». Le questionnaire compte plus de **60 questions repartis sur 7 axes**, permettant d'évaluer l'inclusion des entreprises. Parmi les 7 axes, on retrouve : les données quantitatives, la formalisation de la politique, l'accessibilité et l'ergonomie, le recrutement et l'intégration, la rétention, les initiatives prises par les entreprises, leur participation au secteur protégé. Cette base de données permet une classification « **Inclusion** » des entreprises.

Tous ces éléments décrivent l'engagement de La Financière Responsable. Il est à l'image de sa posture d'entrepreneur. L'objectif n'est pas de condamner le chef d'entreprise, mais de l'accompagner dans la compréhension des éléments qui composent la Responsabilité Sociétale de son Entreprise. Libre à lui de prendre les décisions qu'il convient pour ses propres activités.

Mis à jour le 16/09/2024

Ce document a été réalisé par La Financière Responsable dans un but d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre, ni une sollicitation, ni une recommandation de La Financière Responsable en vue d'un conseil ou d'un service d'investissement, pour acheter ou vendre des instruments financiers. Les fonds investis en actions présentent un risque de perte en capital. Ne pas redistribuer.



Le rapport d'engagement actionnarial 2023

1. Introduction

La politique d'engagement de LFR s'exerce envers l'entreprise, et sa position ne sera définie qu'après avoir effectué un important travail permettant de mieux comprendre son activité. Cette démarche s'intéresse nécessairement à la **compréhension** des contraintes de l'entreprise et de son positionnement stratégique guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Bien évidemment, ce travail de prise de connaissance doit être complété par un **dialogue** permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, l'analyse.

Cette démarche est menée dans un **esprit d'ouverture** qui laisse une large place au questionnement. En effet, à La Financière Responsable, la question prend toute sa valeur et laisse au chef d'entreprise le soin de mener la réflexion qui convient, et de définir, ou non, les solutions appropriées.

La politique d'engagement de LFR n'a pas pour objet **d'imposer des solutions toutes faites**, de nature souvent idéologiques et peu concrètes, ou de condamner sans légitimité. Elle ne consiste qu'à signaler, par un **questionnement**, un problème et à attendre, suivant un délai adapté, la réponse qui sera apportée par l'entreprise.

Le questionnement est toujours mené dans un esprit **d'accompagnement** des émetteurs. L'amélioration de leurs communications et pratiques extra-financières est, pour LFR, un enjeu fort, puisqu'elle permet d'étendre la connaissance et la compréhension des sociétés émettrices par les équipes.

2. Récapitulatif des actions d'engagement

En 2023, une quarantaine d'entreprises ont fait l'objet d'une prise de contact par l'équipe de gestion sur des sujets relatifs à l'environnement, les pratiques sociales ou encore la gouvernance (ESG) ou les PAI. Cette démarche est cohérente avec la méthodologie LFR d'analyse des émetteurs, la Gestion Intégrale IVA®, et progresse au cours du temps.

En effet, **les prérequis d'informations** nécessaires à l'analyse IVA® d'un émetteur sont primordiaux chez LFR :

- quantité d'informations ESG suffisante pour conduire une **analyse stratégique**
- éligibilité face aux six critères **d'exclusion ESG** et analyse des risques de **durabilité**.
Les entreprises exerçant certaines pratiques, jugées contraires en elles-mêmes aux convictions de l'équipe de gestion, sont **exclues des portefeuilles** :
 - lien direct ou indirect avec des activités liées aux **bombes** à sous-munitions et mines antipersonnel
 - implication dans l'exploitation ou l'usage du **charbon** selon les modalités de la politique charbon formalisée par les équipes de LFR
 - controverses et/ou infractions avérées dans le domaine des **Droits de l'Homme**
 - pratiques de licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années
 - refus de communiquer les **informations** extra-financières et/ou financières indispensables à l'analyse...
 - aussi, l'absence de données dans le cadre du questionnaire « **Handicap au travail** » fait office d'exclusion des investissements du fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

La **Gestion Intégrale IVA®** est une méthode d'analyse exigeante qui prévoit de déployer une action **d'engagement** seulement auprès des dossiers dont la nécessité paraît importante ou présentant un intérêt réel pour les clients-investisseurs.

Une démarche d'actionnaire engagé ...

Cette démarche d'actionnaire engagé est conforme aux **engagements** pris par

La Financière Responsable en tant qu'adhérente du [Forum pour l'Investissement Responsable](#) et

signataire des [Principles for Responsible Investments](#) des

Nations Unies, dont les **6 principes** pour les investisseurs sont les suivants³ :



- **Principe 1 :**
Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décision.
- **Principe 2 :**
Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investissement.
- **Principe 3 :**
Nous rechercherons un niveau de divulgation d'informations approprié sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons.
- **Principe 4 :**
Nous favoriserons l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.
- **Principe 5 :**
Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
- **Principe 6 :**
Chacun de nous rendra compte de ses activités et de ses progrès dans la mise en œuvre des Principes.

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été « *élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels reflétant l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement. Le processus a été mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies.* »

... et un acte de connaissance approfondie des entreprises

Nos actions d'engagement sont ainsi menées aussi bien sur des sociétés **détenues** en portefeuille que celles récemment **étudiées** (voire en cours d'étude) et qui parfois ne sont pas éligibles à l'investissement sans acte d'engagement abouti.

L'engagement est, en effet, pour La Financière Responsable un acte de vérification ou d'approfondissement intimement lié à la gestion, et non une opération de communication. Dans certains cas, il s'agit simplement d'obtenir une **clarification**.

Du nouveau sur le front de l'engagement

En 2023, l'engagement actionnarial mené par les équipes de gérants-analystes de LFR concerne une multitude de sujets : amélioration, compréhension et clarification de la communication extra-financière, consommation de charbon dans le mix énergétique, évaluation du risque de controverses sur des sujets éthiques, compréhension de la stratégie, émissions de gaz à effet de serre et méthodes de mesure, évaluation de risque d'exclusion etc. ... C'est une démarche qui démontre le bon suivi des **objectifs extra-financiers**, définis dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du **label ISR**, à savoir :

³ D'après le site internet de l'UN-PRI accessible ici : <https://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment>

▪ **Objectif n°1 :**

Encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du **Global Compact** au sein des fonds. Le Global Compact est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.



United Nations
Global Compact

▪ **Objectif n°2 :**

S'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des entreprises **plus dynamiques en termes d'emplois** que celles composant l'indice de référence.



▪ **Objectif n°3 :**

Prendre en compte l'**impact climatique** de ses investissements par une **empreinte carbone** de portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence.



▪ **Objectif n°4 :**

Veiller à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** dans les politiques de **rémunération** des dirigeants, de manière à privilégier celles démontrant l'engagement de leur management envers le **développement durable**.



Plus spécifiquement pour le fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**, La Financière Responsable se fixe également comme objectif complémentaire :

• **Objectif n°5 :**

Encourager les entreprises à renforcer l'**emploi et l'inclusion** des personnes en situation de **handicap**.



Suite à l'entrée en vigueur du **règlement européen SFDR**, les fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR ont fait l'objet en 2023 d'une classification SFDR sous les dispositions de **l'Article 9** :

- Ils ont donc pour objectif l'investissement durable et recherchent, par conséquent, à contribuer **positivement aux aspects de durabilité**, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, toujours dans une perspective de performance financière.
- Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, **toute incidence négative** sur le plan environnemental et social, tout en intégrant le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Ci-après le tableau récapitulatif des actions d'engagement menées en 2023 :

Valeur en portefeuille	Sujet (Pilier E - S - G)	Objectif	ODD ONU	Objectif ESG Label ISR	Présence en portefeuille LFR au 31/12/2023
Air Liquide	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Amplifon	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Ashtead	Consommation & taux de recyclage des déchets, consommation d'eau Âge moyen, ancienneté, dépenses & heures de formations (Piliers E et S)	Explications sur la dégradation des données extra-financières.		5	Non / Exclusion : (refus de communiquer les infos extra-financières).
bioMérieux	Utilisation des fonds propres en lien avec la stratégie d'investissement	Analyse Financière : part importante des capitaux propres dans le bilan			Non
BMW	Détails déchets dangereux/non dangereux Indicateur de la gravité des accidents (Piliers E et S)	Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur les piliers E&S	8,12,13,14,15	5	Non
BNP Paribas	Questions sur les PAI et la destination des investissements Question sur les rejets dans l'eau et la biodiversité ; Prise en compte du social dans le financement ; Affaire de CumCum (Piliers E, S et G)	Obtenir des informations PAI et sur la destination des investissements (Scope 3).			Oui
Brenntag	Questions sur la mise en place du plan de restructuration "Project Brenntag" impliquant la fermeture de 100 usines et la suppression de +1300 postes (Pilier S)	Obtenir des explications sur les éléments extra-financiers sociaux		2	Non
Carel Industries	Participation au questionnaire « Handicap au travail » de LFR Inclusion Responsable ISR (Pilier S)	Enrichissement de la base de données Handicap : l'Inclusion Indicators Database®	8, 10	5	Oui
Carrefour	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Crédit Agricole	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Delonghi	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Deutsche Telekom	PAI + Licenciements 2023 USA (Pilier S)	Obtenir des infos PAI + explications sur les éléments extra-financiers sociaux (T Mobile / US)	8	2	Oui
ELIOR GROUP	Scope du reporting + détention de contrats gaz et électricité (Pilier E)	Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur le pilier Environnement			Non (devenu NON éligible)
Essilor Luxottica	Participation au questionnaire « Handicap au travail » de LFR Inclusion Responsable ISR (Pilier S)	Enrichissement de la base de données Handicap : l'Inclusion Indicators Database®	8, 10		Oui
Fraport	Plans massifs de restructuration post crise Covid (suppression de +4k postes) : détails mesures d'accompagnement des employés concernés (Pilier S)	Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur le pilier Social		2	Non
Givaudan	Positionnement sur la biodiversité (PAI). Questionnaire Handicap. Formation des employés / écart de rémunération H/F. Gestion de l'endettement (Piliers E, S et G + financier)	Obtenir des éléments d'informations financières et extra-financières sur les piliers ESG + PAI		5	Non
GTT	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Hermès	PAI : rejets dans l'eau, biodiversité Clarifier les mesures de rétention et de formation des salariés ; vérifier le lien entre la fréquence des accidents et la sécurité/renouvellement des machines de production. Parité H/F au sein du comex ; Indicateur PAI : écart rémunérations (Piliers E, S et G)	Clarifications PAI / Rapport annuel. Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur les piliers ESG	5,8,10, 13,14, 15	3 et 5	Oui
Infineon	Participation au questionnaire « Handicap au travail » de LFR Inclusion Responsable ISR (Pilier S)	Enrichissement de la base de données Handicap : l'Inclusion Indicators Database®		5	Oui

Interparfums	Indicateurs extra-financiers sur la chaîne de valeur, consolidation des données fournisseurs (consommation d'énergie, d'eau, accidentologie). Participation au questionnaire « Handicap au travail » de LFR Inclusion Responsable ISR (Infos PAI et Piliers E et S)	Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur les piliers Environnement & Social Enrichissement de la base de données Handicap : l'Inclusion Indicators Database®			Oui
Interpump	PAI (émissions dans l'eau...), déchets dangereux, Scope 3, matières premières, non signataire du Pacte Mondial Clarifications sur la part importante d'intérim, accidentologie Succession du PDG, composition du codir, existence d'un comité spécialisé en R&D (Piliers E, S et G)	Risque de controverses Obtenir des éléments d'informations extra-financières E-S-G		1 et 3	Non
Kion Group	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Legrand	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Linde	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Lonza	Transparence des critères sociaux Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants (Piliers E et G)	Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur les piliers Environnement & Gouvernance		4	Non
LVMH	Informations sur l'origine du cuir utilisé en maroquinerie et sur le traitement des animaux / Rejets dans l'eau (PAI) Ecart salaire moyen H/F (Infos PAI / Piliers E et G)	Obtenir des clarifications PAI / éléments d'informations extra-financières sur les piliers Environnement & Gouvernance			Oui
Maersk	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non
Novo Nordisk	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Puma SE	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Non

RELX	Calcul du Scope 3, organisation data centers Rétention et formations salariés; décomposition des fonctions. Développer la partie Inclusion ; Indicateur PAI : rémunération H/F Parité au sein du Board et le top management ; Réglementation et protection de data. Participation au questionnaire « Handicap au travail » de LFR (Infos PAI et Piliers E, S et G)	Obtenir des clarifications PAI & informations extra-financières sur les piliers E, S et G - pour confirmer le statut de Bon élève Enrichissement de la base de données Handicap : l'Inclusion Indicators Database®	5,8, 10,12	3 et 5	Oui
Repsol	Accompagnement / présentation de l'analyse extra-financière de l'entreprise pour la faire améliorer, ainsi que la communication.	Amélioration des informations extra-financières & de la communication			Non
Safran	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Saint-Gobain	Part d'énergies fossiles (charbon thermique, pétrole) dans le mix énergétique total ; Taux de couverture des employés pour les normes de sécurité, heures de formation (Infos PAI, Piliers E et S)	Clarifications PAI / éléments d'informations extra-financières sur les piliers Environnement & Social		3	Oui
SAP	Mesures d'accompagnement du plan de restructuration ciblée touchant 2,5 % de l'effectif total soit 3k personnes. (Infos PAI, Pilier S)	Clarifications PAI - Obtenir des éléments d'information extra-financière sur le pilier Social	8	2	Non
Siemens Healthineers	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
Sika	Infos PAI	Clarifications PAI / Rapport annuel			Oui
STELLANTIS	Suivi des licenciements avec mesures d'accompagnement (Pilier S)	Obtenir des informations extra-financières sur le pilier Social	8	2	Non
Straumann	Clarifications sur la politique environnement / les fournisseurs et les objectifs Objectifs RSE dans la rémunération des dirigeants / membres du conseil (Infos PAI, Piliers E et G)	Clarifications PAI Obtenir des éléments d'informations extra-financières sur les piliers Environnement & Gouvernance		3 et 4	Oui



Engagements en lien avec l'objectif ISR n°1

Dans le cadre du label ISR, des actions d'engagement ciblées sont menées afin de poursuivre les objectifs extra-financiers indiqués dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du label ISR. Sur la dimension en lien avec le respect des Droits de l'Homme, les équipes cherchent à ce que les investissements réalisés soient alignés avec l'objectif ci-dessous :

- Encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du **Global Compact** au sein des fonds. Le Global Compact est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.

Une seule entreprise a fait l'objet d'une démarche d'engagement en lien avec cet objectif en 2023 : Interpump (se référer à la section « *Plusieurs aspects ESG* »).



Engagements en lien avec l'objectif ISR n°2

Dans le cadre du label ISR, des actions d'engagement ciblées sont menées afin de poursuivre les objectifs extra-financiers indiqués dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du label ISR. Sur la dimension sociale, les équipes cherchent à ce que les investissements réalisés soient alignés avec l'objectif ci-dessous :

- S'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des entreprises plus dynamiques en termes d'emplois que celles composant l'indice de référence

5 entreprises ont fait l'objet d'une démarche d'engagement en lien avec cet objectif en 2023 :

Brenntag, Deutsche Telekom, Fraport, SAP et Stellantis.

[Brenntag](#)

Brenntag est une entreprise allemande spécialisée dans la distribution de produits chimiques. Dès 2020, l'entreprise a annoncé un plan de restructuration, appelé « Project Brenntag », visant à transformer l'entreprise et à améliorer ses marges. Ce plan de transformation implique la fermeture de 100 usines et la suppression de plus de 1300 postes.

En mars 2023, l'équipe de gérants-analystes a pris contact avec l'entreprise pour obtenir des réponses concernant ce plan de transformation et les mesures mises en place afin d'accompagner les salariés sujets au licenciement.

Les informations obtenues par le management ne sont guère plus détaillées que celles données dans le rapport annuel. Les mesures de soutien aux salariés sont insuffisantes, impliquant que l'entreprise ne peut pas intégrer les investissements des fonds ISR de La Financière Responsable.

[Deutsche Telekom](#)

Deutsche Telekom AG est la plus grande société allemande et européenne de télécommunications. Motif de l'acte d'engagement de LFR : obtenir plus de détails sur des licenciements aux Etats-Unis, dans sa filiale T-Mobile, opérateur mondial de téléphonie mobile.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

L'équipe de gestion a contacté le groupe en mai 2023, suite à un article annonçant que « *T-Mobile fournira aux employés concernés une indemnité de départ basée sur leur ancienneté dans l'entreprise, ainsi qu'une période de congé de transition d'au moins 60 jours. Pour soutenir les employés touchés par les licenciements de T-Mobile en 2023, l'entreprise s'engage à offrir des "packages de départ compétitifs" qui tiennent compte de leur ancienneté. De plus, les employés concernés bénéficieront d'une acquisition accélérée des actions et auront accès à des ressources de transition de carrière.* »

La réponse du groupe n'interviendra qu'en février 2024, nous indiquant de se rapprocher de l'équipe de relations investisseurs de T-Mobile aux USA. À la date de rédaction de ce document, l'équipe de gestion reste dans l'attente d'une réponse de la part de cette équipe.

Fraport

Fraport est une entreprise allemande spécialisée dans la gestion aéroportuaire. Suite à la crise du covid 19, le groupe a initié un plan de restructuration ayant impliqué la suppression de plus de 4000 postes. Dans ce contexte, l'équipe de gestion et d'analyse de LFR prend contact avec l'entreprise à partir de février 2023 pour obtenir davantage d'informations et écarter le risque d'exclusion. En effet, la réalisation de licenciements de salariés sans accompagnement (au-delà des obligations réglementaires locales) fait partie des critères d'exclusion de La Financière Responsable et implique que l'entreprise ne peut rejoindre les fonds ISR de La Financière Responsable.

La réponse obtenue par l'entreprise n'est pas satisfaisante. Les mesures mises en place sont insuffisantes vis-à-vis du plan de licenciement massif mis en place impactant plus de 4000 employés. L'entreprise ne va pas au-delà des obligations réglementaires et, de fait, ne passe pas notre critère d'exclusion.

SAP

Entreprise allemande de droit européen, SAP conçoit et vend des logiciels, notamment des systèmes de gestion et de maintenance, principalement à destination des entreprises et des institutions dans le monde entier.

Motif de l'acte d'engagement LFR : détails sur le plan de licenciements 2023, une restructuration ciblée, visant environ 2,5 % de l'effectif total (3000 personnes).

En 2023, SAP a mis en place un programme de restructuration ciblé dans certaines zones de l'entreprise.

L'objectif de l'entreprise est de se concentrer davantage sur ses domaines de croissance stratégique, en alignant ses modèles opérationnels et l'approche de mise sur le marché avec sa transformation accélérée vers le cloud. SAP entend renforcer son activité principale et améliorer l'efficacité globale des processus.

Ce programme concerne environ 2,5 % des employés de SAP. La grande majorité des coûts de restructuration (entre 250 -300 M€) et comptabilisée au T1-2023, impactant le résultat opérationnel IFRS. Le programme devrait générer un avantage modéré en termes de coûts en 2023 et des économies annuelles de 300 à 350 M€ à partir de 2024, impactant à la fois le résultat opérationnel IFRS et Non-IFRS, ce qui aidera à financer les investissements dans les domaines de croissance stratégique. Les économies de coûts et les réinvestissements attendus sont pleinement pris en compte dans les perspectives financières de SAP pour 2023 et dans les ambitions pour 2025.

L'équipe de gestion et d'analyse de LFR a contacté SAP en janvier 2023, après l'annonce de ce plan de restructuration ciblée. L'entreprise a rapidement expliqué que cette restructuration n'est pas due à l'évolution de l'activité mais plutôt à la transformation en cours de SAP. Tout au long de ces processus, l'entreprise veillera à ce qu'un maximum d'employés obtienne de nouvelles fonctions au sein de l'entreprise et veillera à accélérer le processus pour ceux postulant à des postes internes. L'entreprise va au-delà de loi allemande, et proposera à ceux qui quittent l'entreprise une indemnité de départ supérieure au minimum légal, ainsi qu'une aide au reclassement et à l'accompagnement de carrière. La restructuration prendra effet courant 2023 jusqu'en 2024. Nous serons attentifs au suivi des différentes mesures.

Cet acte d'engagement nous a permis de conclure que SAP n'est pas concerné par le critère d'exclusion sur les licenciements sans accompagnement.

Stellantis

Groupe automobile multinational italo-franco-américain résultant de la fusion des groupes Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles.

D'après les rapports RSE 2023, le groupe a licencié 15936 employés au cours de l'année fiscale 2021 puis 7575 employés au cours de l'année fiscale 2022. D'après les divers articles auxquels l'équipe LFR avait eu accès, l'entreprise met en place dans la plupart des cas, des plans de départ volontaire en concertation avec les syndicats.

Nous avons cependant noté qu'en 2021, dans le cadre de la transformation de l'usine de Kragujevac en Serbie en usine de production de voitures électriques, les employés se sont vus proposer le choix entre licenciement ou expatriation vers une autre usine de production de voitures électriques en Europe pour y être formés. Aucune mention de mesures particulières de suivi ou d'accompagnement post-licenciement n'est faite dans les différents documents mis à notre disposition par l'entreprise.

C'est dans ce contexte que nous avons initié un nouvel acte d'engagement, sachant que notre action initiée lors de la dernière mise à jour ESG LFR est restée sans réponse.

Après deux relances, le groupe nous a répondu fin octobre 2023, avec les éléments demandés. En effet, sur le périmètre français, le groupe met bien en place des processus de suivi et d'accompagnement au-delà du cadre légal. En conclusion, nous n'avons pas identifié de raison d'exclusion de Stellantis.



Engagements en lien avec l'objectif ISR n°3

Dans le cadre du label ISR, des actions d'engagement ciblées sont menées afin de poursuivre les objectifs extra-financiers indiqués dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du label ISR. Sur la dimension environnementale, les équipes cherchent à ce que les investissements réalisés soient alignés avec l'objectif ci-dessous :

- Prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par **une empreinte carbone des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence.**

Les entreprises ayant fait l'objet d'une démarche d'engagement en lien avec cet objectif en 2023 sont :

Hermès, Interpump, RELX, Saint-Gobain et Strauman (voir également la section « *Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG* » ci-dessous).

Saint-Gobain

Entreprise française spécialisée dans la production, la transformation et distribution de matériaux, fondée en 1665 par Jean-Baptiste Colbert sous le nom de Manufacture royale des glaces, Saint-Gobain est présente dans 76 pays et emploie en 2021 près de 166 000 personnes

Suite à l'analyse IVA® de Saint-Gobain réalisée en juin 2023, l'équipe de gérants-analystes de LFR a pris contact avec l'entreprise pour obtenir des informations sur le volet extra financier : le détail du mix énergétique, la part des énergies fossiles dans ce dernier, le nombre d'heures de formation dispensées aux employés.

La qualité des réponses de l'entreprise fournies aux équipes de LFR a permis de maintenir le statut de « Chef de file » selon la typologie ISR propre à La Financière Responsable.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.



Engagements en lien avec l'objectif ISR n°4

Dans le cadre du label ISR, des actions d'engagement ciblées sont menées afin de poursuivre les objectifs extra-financiers indiqués dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du label ISR. Sur la dimension en lien avec les pratiques de gouvernance, les équipes cherchent à ce que les investissements réalisés soient alignés avec l'objectif ci-dessous :

- Veiller à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de **Responsabilité Sociale et Environnementale dans les politiques de rémunération** des dirigeants de manière à privilégier les entreprises démontrant un engagement de la part de son management envers le développement durable.

Parmi les entreprises ayant fait l'objet d'une démarche d'engagement en lien avec cet objectif en 2023 : Lonza et Straumann (se référer également à la section « *Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG* »).

[Lonza](#)

Lonza est un groupe suisse actif dans l'industrie chimique et pharmaceutique.

Suite à l'analyse IVA® de Lonza réalisée en mars 2023, l'équipe de gérants-analystes de LA Financière Responsable a pris contact avec l'entreprise pour obtenir des réponses à diverses questions soulevées par l'analyse, notamment sur l'intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants.

Même si notre acte d'engagement est resté sans réponse à ce jour, le niveau d'information disponible nous a toutefois permis de mener notre analyse et de renouveler le statut d' « élève prometteur » de l'entreprise, au sein de la méthodologie propriétaire de LFR.



Engagements en lien avec l'objectif ISR n°5

Dans le cadre du label ISR, des actions d'engagement ciblées sont menées afin de poursuivre les objectifs extra-financiers indiqués dans le [Code de Transparence](#), conformément aux exigences du label ISR. Spécifiquement pour le fonds [LFR Inclusion Responsable ISR](#), les équipes cherchent à ce que les investissements réalisés soient alignés avec l'objectif ci-dessous :

- Encourager les entreprises à renforcer l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Parmi les entreprises ayant fait l'objet d'une démarche d'engagement en lien avec cet objectif en 2023 : Ashtead (exclusion), BMW, Carel Industries (devenu éligible grâce à l'engagement), Essilor Luxotica, Givaudan, Hermès, Infineon, Interparfums et RELX (les deux devenus éligibles grâce à l'engagement).

Se référer également à la section « *Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG* » ci-dessous.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Ashtead

Ashtead est une entreprise britannique de location de matériel industriel au Royaume-Uni et en Amérique du Nord rentrée en portefeuille depuis mars 2019.

Lors de la mise à jour IVA[®] d'Ashtead réalisée en avril 2023, plusieurs préoccupations ont été identifiées, notamment sur l'aspect extra-financier. En effet, le groupe est rentrée en portefeuille en tant qu'« élève prometteur » et, depuis, son reporting extra-financier s'est dégradé : depuis 2020, la quantité d'information présentée dans le questionnaire sur le volet Social et Environnemental s'est réduite. De plus, le reporting environnemental d'Ashtead ne contient pas suffisamment d'informations pour mener une analyse complète du groupe. Certains indicateurs représentent d'ailleurs uniquement les activités situées au Royaume-Uni, soit moins de 10% des opérations totales.

Par ailleurs, en vue d'une mise à jour du questionnaire « Handicap au travail », un nouveau questionnaire a été envoyé à l'entreprise, afin de maintenir l'éligibilité au fonds.

Malgré les efforts de sensibilisation dans le cadre de notre politique d'engagement, le management d'Ashtead a décidé de ne plus répondre à notre questionnaire Handicap et de ne pas compléter des indicateurs ESG manquants, que le groupe a décidé de ne plus publier.

En conclusion :

Le manque d'informations sur le volet extra-financier ne nous permet pas de mener une analyse plus approfondie de l'entreprise. De plus, le questionnaire Inclusion couvre des aspects qui ne sont pas inclus dans les rapports d'Ashtead et qui nous sont utiles pour comprendre la politique du groupe en matière de handicap. Par conséquent, conformément à notre processus, un refus de la part de l'entreprise de remplir ce questionnaire signifie qu'Ashtead ne peut plus faire partie de l'univers d'investissement de LFR.

Nous avons donc décidé de l'exclusion du groupe de notre univers d'investissement.

Conformément à notre processus de gestion, nous avons soldé l'intégralité de la position en juillet 2023.

BMW

BMW Group est un groupe automobile allemand fondé en 1916 qui produit et commercialise des automobiles à travers ses marques BMW, Mini et Rolls-Royce, ainsi que d'autres véhicules.

Lors d'une mise à jour ESG en juillet 2023, l'équipe d'investissement LFR demande des précisions sur la proportion de déchets dangereux et de déchets non dangereux produits par BMW en 2022 et la méthodologie de calcul du taux de gravité des accidents.

L'équipe ESG nous a rapidement répondu fin juillet, en nous renseignant au sujet de nos deux demandes : en fournissant les informations sur les déchets et en nous indiquant la source des données sur la gravité des accidents.



Autres engagements menés au cours de l'année 2023 (ESG & autres)

En 2023, les équipes de gérants-analystes ont mené des engagements sur des sujets qui ne sont pas forcément en lien avec les objectifs extra-financiers définis dans le Code de Transparence dans le cadre du Label ISR. Ces engagements portent sur des sujets visant un ou plusieurs piliers ESG, comme suit :

I. Engagements relatifs aux aspects environnementaux (E)

Parmi les entreprises visées par nos actes d'engagement sur des sujets d'Environnement :

Elior Group

Nos questions en juin 2023 visaient : le scope du reporting (cuisines centrales), la détention de contrats gaz et électricité etc. Notre équipe d'analyse et gestion a relancé l'entreprise à plusieurs reprises (le 10/07, le 05/09, le 10/10). Toujours en absence de réponse de la part de la société, Elior devient non éligible au sein des investissements LFR.

II. Engagements relatifs aux pratiques sociales (S)

Parmi les entreprises visées par nos actes d'engagement sur des sujets du volet Social, y compris la réalisation du questionnaire Inclusion du Handicap en entreprise nous pouvons citer :

- [Carel Industries](#) (devenu éligible grâce à l'engagement)
- [Essilor Luxottica](#) (pas de réponse au questionnaire Inclusion)
- [Infineon](#) (questionnaire Inclusion)

III. Engagements relatifs aux pratiques en matière de gouvernance (G)

Dans la liste des entreprises visées par nos actes d'engagement sur des sujets du volet Gouvernance, ensemble avec d'autres sujets d'ordre Social ou Environnemental, nous retrouvons :

Lonza, LVMH, Straumann.

Pour de détails, se référer à la section « *Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG* » ci-dessous.

IV. Engagements relatifs à plusieurs aspects ESG

Dans cette catégorie nous citons :

BNP Paribas, Givaudan, Hermès, Interparfums, Interpump, LVMH, RELX, Repsol, Straumann.

BNP Paribas

Nous avons contacté en mai 2023 le groupe bancaire leader en Europe, au sujet de plusieurs questions :

- Les PAI et la destination de ses investissements (Scope 3)
- Sur le volet Environnement : rejets dans l'eau et biodiversité
- Sur le Social : prise en compte du social dans le financement
- Sur la Gouvernance : affaire de CumCum

Givaudan

Ce groupe suisse est un leader mondial de la production d'arômes, de parfums et d'ingrédients actifs cosmétiques, employant plus de 16 000 personnes.

L'équipe d'analyse de LFR l'a contacté, à partir de mars 2023, pour des éléments d'information financières et extra-financières concernant les 3 piliers E-S-G ainsi que le volet d'analyse financière et les PAI :

- Positionnement et informations de la société sur la biodiversité - puisque la fabrication d'arômes et de parfums nécessite des synthèses chimiques en laboratoire et donc des rejets
- Social : relance sur le questionnaire Handicap / Inclusion de LFR
- Gouvernance : formation des employés (absence d'info) et écart de rémunération H/F
- Financier : gestion de l'endettement du groupe, qui reste à des niveaux assez élevés

Hermès

Groupe de luxe français spécialisé dans la maroquinerie, le prêt-à-porter, la parfumerie, l'horlogerie et les arts de la table, Hermès est une valeur présente dans tous les portefeuilles LFR : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR.

Les échanges sur les sujets d'engagement sont particulièrement enrichissants pour nos deux équipes.

Selon la typologie ISR, le groupe bénéficie d'un statut de « Chef de file », ainsi que du statut de « Leader » selon la typologie Handicap, dans le cadre du processus d'investissement du fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

L'équipe d'analyse de LFR a à nouveau sollicité l'entreprise le 13 mars 2023, à l'occasion d'une mise à jour périodique de notre IVA® :

- sur des indicateurs PAI manquants (rejet dans l'eau, biodiversité, écarts rémunération)
- sur le volet Social y compris Handicap : pour mieux comprendre les mesures de rétention et de formation des salariés mises en place ; ainsi que pour vérifier le lien entre les fréquences des accidents et la sécurité/renouvellement des machines de production
- sur le volet Gouvernance : pour vérifier l'objectif de parité H/F au sein du comex etc.

Nous avons rapidement reçu la réponse de l'IR, nous indiquant la source de ces informations, à savoir le Document d'Enregistrement Universel, incluant la Déclaration de Performance Extra-Financière, qui allaient être publiés fin mars. Nous avons pu y trouver l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives pour réaliser la mise à jour requise. En effet, tous les indicateurs demandés étaient présents dans le rapport 2023.

Interparfums

Entreprise française du secteur cosmétique, Interparfums distribue des parfums de prestige.

En octobre 2023, l'équipe de gérants-analystes a pris contact avec Interparfums en vue d'un éventuel investissement dans les fonds. L'entreprise a été questionnée sur la consolidation des indicateurs ESG à travers sa chaîne de valeur, et de ses fournisseurs en particulier. Il s'agit d'un enjeu de durabilité important pour l'entreprise, car elle sous-traite l'intégralité de la production de parfums.

Pour l'instant, l'entreprise n'est pas en mesure d'effectuer ce reporting, étant de petite taille par rapport à ses fournisseurs,

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

mais y travaille activement. A ce titre, l'entreprise s'est vue attribuer la typologie d' « Elève Prometteur » selon la typologie ISR propre à La Financière Responsable.

L'équipe LFR a également transmis le questionnaire « Inclusion / Handicap au travail ». L'entreprise y a répondu pleinement et s'est vue attribuer le statut « Engagée » selon la typologie handicap dans le cadre du fonds LFR Inclusion Responsable ISR ; à ce titre, Interparfums a pu rejoindre le portefeuille LFR Inclusion Responsable ISR.

Interpump

Groupe leader de la production de pompe haute pression et très haute pression à piston, Interpump a fait l'objet de nos actes d'engagement en avril 2024, pour répondre à nos interrogations au sujet du risque de controverses et des clarifications d'informations extra-financières E-S-G, après son passage dans le comité d'investissement LFR. A ce titre notre questionnement concernait :

- les PAI (émissions dans l'eau, déchets dangereux, le Scope 3, l'origine des matières premières, le fait de ne pas avoir été signataire du Pacte Mondial - sur le volet Environnement
- la part importante des contrats intérim, l'accidentologie – sur le volet Social y compris Handicap
- la succession du PDG, la composition du comité de direction, l'existence d'un comité spécialisé R&D...

À la date de rédaction de ce document, l'équipe de gestion reste dans l'attente d'une réponse d'Interpump. L'absence d'éléments d'informations extra-financières complémentaires ne permet pas de compléter l'analyse de l'entreprise au-delà de la documentation publique.

Au 31/12/2023, Interpump n'est présente dans aucun des fonds de La Financière Responsable.

LVMH

Nous avons interpellé en mars 2023 le groupe, numéro un mondial de l'industrie du luxe en termes de Chiffre d'affaires, pour des clarifications PAI & des informations sur les piliers Environnement et Gouvernance. A ce titre, l'acte d'engagement concernait :

- sur l'Environnement : le rapport de la société avec la biodiversité, notamment des informations sur l'origine du cuir utilisé pour le segment maroquinerie, ainsi que sur le traitement des animaux / Rejets dans l'eau (PAI)
- sur la Gouvernance : l'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes .

En termes de présence dans nos portefeuilles, LVMH fait partie des investissements de tous les fonds LFR, selon les données à fin 2023.

RELX

Début mars 2023, nous avons questionné cette multinationale britannique regroupant des pôles d'activités éditoriales professionnelles et de communication événementielle, afin d'obtenir des clarifications PAI & informations extra-financières sur les piliers Environnement, Social, Gouvernance, ainsi que pour confirmer le statut de Bon élève et l'enrichissement de la base de données Handicap de LFR, l'Inclusion Indicators Database®.

Parmi les sujets de notre engagement :

- mieux comprendre les mesures de rétention et de formation des salariés mises en place ; connaître la décomposition des fonctions des différents salariés ; Développer la partie Inclusion ; Indicateur PAI rémunération hommes/femmes – i.e. sujets du volet Social y compris le Handicap
- comprendre le calcul du Scope 3 et l'organisation informatique des datas center – sur le côté Environnement
- parité au sein du Board et le top management ; réglementation et protection des data – pour ce qui est de la Gouvernance.

Lors de notre échange avec l'équipe Relations Investisseurs, nous avons pu mieux comprendre la feuille de route et les objectifs ESG. Ce feed back rassurant conforte le statut de Bon élève du groupe.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Repsol

A la demande de l'entreprise, l'équipe de gérants-analystes a réalisé une analyse extra-financière complète de la société Repsol.

Les résultats ont ensuite été partagés et discutés lors d'une réunion physique avec l'IR et la Responsable ESG de l'entreprise, afin de leur permettre d'améliorer leurs pratiques en matière de performance extra-financière et de reporting ESG. L'analyse a conduit à exclure l'entreprise de l'univers d'investissement des fonds LFR, du fait de son implication dans la marée noire ayant eu lieu à La Pampilla au Pérou en 2022, en l'attente d'informations permettant de mieux établir les responsabilités.

Straumann

Cette entreprise suisse spécialisée dans la production d'instruments et de composants pour la chirurgie dentaire est l'un des leaders mondiaux dans son domaine et emploie environ 4 800 personnes.

Initié en mars 2023, notre acte d'engagement concerne des interrogations d'ordre environnemental, ainsi que de gouvernance :

- suite à une mise à jour IVA®, les équipes d'analyse & gestion de LFR ont pu constater que les informations sur l'environnement sont limitées, avec l'absence de données sur les fournisseurs. L'absence d'objectifs environnementaux rend difficile le suivi de l'entreprise
- par ailleurs, comme constaté au moment de l'analyse LFR, Straumann ne se fixe pas d'objectifs RSE pour la rémunération des dirigeants ou des membres du conseil.

Suite à l'acte d'engagement, l'Investor Relations a contacté nos équipes de gérants en juillet 2023, afin d'échanger sur divers sujets extra-financiers. LFR a participé à un entretien de 45 minutes pour recueillir des informations sur les sujets ESG que nous considérons les plus importants pour Straumann et sur lesquels nous pensons que l'entreprise a le plus d'impact.

Le suivi de cet échange se fera lors de l'analyse extra-financière de 2024.

V. Engagements relatifs au PAI

Dans le cadre du rapport annuel 2022 sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI), en 2023 l'équipe de gérants-analystes de La Financière Responsable a **contacté 17 entreprises** afin d'obtenir des données pour les indicateurs PAI qu'elles n'avaient pas publiés.

Les entreprises visées par cet acte d'engagement sont :

Air Liquide, Amplifon, Carrefour, Crédit Agricole, Delonghi, Deutsche Telekom, GTT, Kion Group, Legrand, Linde, Maersk, Novo Nordisk, Puma, SE, Safran, Saint-Gobain, Siemens, Healthineers et Sika.
(veuillez vous référer aussi à la synthèse « *Tableau récapitulatif des actions d'engagement menées en 2023* » - v. infra).

Cette démarche a permis à l'équipe d'analyse & gestion de LFR :

- d'obtenir quelques données supplémentaires
- de constater, d'autre part, que certains PAI, tels que les émissions dans l'eau ou l'impact sur la biodiversité, sont très peu suivis et sont rarement mesurés par les entreprises.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

 La politique de vote

La Financière Responsable (LFR) est, en France, la première société de gestion indépendante dédiée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Dès sa création en 2008, LFR a tenu à élaborer une politique de vote adaptée aux critères ISR développés dans le cadre de la gestion, en ligne avec les enjeux du développement durable. Conformément à son code de déontologie, les fonctions sont exercées en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs et dans l'intérêt de nos clients.

Conscients que la bonne pratique du gouvernement d'entreprise et la prise en compte des enjeux extra-financiers et du développement durable (sociaux, environnementaux ...) accroissent la valeur intégrale de l'entreprise et la confiance des actionnaires, les équipes entendent développer la valeur des investissements des clients en exerçant tous les droits et les devoirs que confère le statut d'actionnaire, et entre autres, participer de manière active aux assemblées générales des sociétés cotées détenues dans les OPC gérés par LFR.

L'exercice du droit de vote relève de la responsabilité fiduciaire de LFR :

- Les décisions prises en Assemblées Générales sont déterminantes dans le développement et la stratégie des entreprises et contribuent à la performance financière des entreprises ;
- L'Assemblée Générale est par essence le lieu central de l'expression de la politique de gouvernance des sociétés cotées ; l'analyse des résolutions est prise en compte dans la notation de gouvernance, critère ISR important pour nos clients ;
- L'analyse de l'entreprise et des résolutions proposées en Assemblée Générale permet de bien connaître l'entreprise sous les aspects financiers et extra-financiers (critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (E.S.G), ...) ; cette approche permet de voter au mieux de l'intérêt des clients.

Les grands axes de la politique de vote de LFR sont développés dans la suite de ce document (cf les principes de la politique de vote de LFR) et s'appuient en partie sur les recommandations de l'Association Française de Gestion (AFG).

La politique de vote de LFR s'applique, sauf extraordinaire, à l'ensemble des sociétés européennes détenues dans nos fonds actions depuis l'année 2008.

Un rapport relatif à la manière dont nous avons mis en œuvre notre droit de vote, et notamment les motifs pour lesquels nous n'aurions pas utilisé ce droit le cas échéant, est rédigé à la fin de chaque année calendaire. Il est consultable dans les locaux de la société (52 rue de Ponthieu, 75008 Paris) et sur le site web de La Financière Responsable www.la-financiere-responsable.fr

1. Organisation de LFR pour l'exercice des droits de vote

Afin d'assurer les droits de vote pour les fonds ISR, LFR a constitué une cellule « droits de vote », composée des gérants-analystes de portefeuille, qui centralise et coordonne l'ensemble de la fonction politique de vote. La collecte des informations et des documents en provenance du dépositaire, l'analyse des résolutions et les recommandations de vote sont prises en charge par la cellule « droits de vote ».

Le principe retenu est d'exercer systématiquement les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC gérés par la Financière Responsable, sans minima de seuil de détention.

2. La gestion des conflits d'intérêts

La Financière Responsable est une société de gestion détenue à 51% par Mapfre SA. Cette prise de participation de Mapfre SA dans notre capital n'impactant pas le contrôle effectif de notre société, les relations d'affaires entre Mapfre SA et La Financière Responsable ne sont pas de nature à créer des conflits d'intérêts spécifiques au niveau de la société de gestion car elles sont encadrées dans un ensemble légal et réglementaire qui s'imposent aux deux sociétés. Nos activités ne prédisposent pas à la survenance de conflits d'intérêts lors des votes aux assemblées d'actionnaires.

En vertu de son code de déontologie et de son règlement intérieur, les membres du personnel de LFR sont sensibilisés et se doivent d'être particulièrement attentifs au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par LFR pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées. Le personnel sensible est tenu de déclarer ses opérations de marché au moins une fois par an. Le RCCI de LFR s'assure périodiquement du respect de ces dispositions.

Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

3. Principes de la politique de vote de la Financière Responsable dans les sociétés cotées

Les principes évoqués ci-dessous constituent une référence pour la lecture et l'analyse des résolutions proposées par l'entreprise. Il est également tenu compte de la situation financière de l'entreprise, de sa capitalisation et du contexte conjoncturel.

D'une façon générale, nous considérons positif pour une société cotée de formaliser un code interne de gouvernement d'entreprise et de publier dans son rapport annuel, ou à l'occasion de ce dernier, un rapport détaillé sur son implication en matière de responsabilité sociétale et sociale d'entreprise, mais également en faveur du développement durable (prise en compte des enjeux liés à son ou ses secteurs d'activités).

Si, la Loi NRE oblige les entreprises en France à développer un reporting développement durable, cela reste une démarche volontaire des entreprises dans la plupart des autres pays. LFR approuvera dans la majorité des cas les résolutions d'actionnaires demandant un reporting et/ou un audit relevant de la responsabilité sociétale d'entreprise et du développement durable.

Dans l'exercice de ses droits de vote, La Financière Responsable sera particulièrement attentive au respect, à la prise en compte par l'entreprise, et à sa communication (volonté, transparence et dialogue) des éléments suivants :

- La gestion par l'entreprise des impacts sociaux en cas de restructuration, licenciements et/ou délocalisation ;
- Les efforts fournis par l'entreprise afin de réduire son empreinte écologique ;
- Les relations de l'entreprise avec le secteur de l'armement, et particulièrement sur les activités liées aux mines anti personnelles et les bombes à sous-munitions ;
- Les pratiques en matière de travail des enfants et le respect des droits de l'homme.

3.1. Equilibre du Conseil d'administration et des instances dirigeantes :

Composition, nomination et renouvellement des administrateurs :

Nous estimons souhaitable, dans la mesure du possible, et indépendamment d'une analyse au cas par cas :

- De séparer les fonctions exécutives et non exécutives (par exemple séparation des fonctions de Président et Directeur Général ou société à Conseil de Surveillance et Directoire) ;
- De limiter la durée des mandats des administrateurs à 4 ans, chaque mandat ne devant pas être renouvelé plus de 3 fois afin de favoriser un renouvellement du conseil plus régulier (exception faite des personnes morales et des personnes physiques détenant plus de 10 % du capital) ; au-delà de 12 années de mandat dans la même société, un administrateur ne pourra plus être considéré comme indépendant ou libre d'intérêts ;
- Dans le cadre d'une nomination d'administrateur, le vote de LFR sera positif jusqu'à un maximum de cinq mandats dans des sociétés cotées sans limite géographique ; par ailleurs il est important que les actionnaires puissent se prononcer individuellement sur chaque administrateur ; enfin nous estimons indispensable que les actionnaires aient accès avant chaque assemblée de façon la plus transparente possible aux informations (CV, biographie, compétences apportées à l'entreprise...) concernant chaque candidature d'administrateur ;
- Que l'actionnariat salarié soit représenté au conseil par au moins un administrateur ;

Indépendance et performance du Conseil :

LFR estime souhaitable que qu'au moins un tiers du conseil d'administration soit composé d'administrateurs réputés indépendants ou libres d'intérêts. Des exceptions seront possibles pour :

- Les candidatures de mandataires sociaux existants ;
- De l'actionnaire familial le plus important en cas de groupe familial ;
- Au moins un mandataire social de l'actionnaire de référence.

Ce seuil minimal d'1/3 de conseillers d'indépendants ne sera pas retenu en cas de réélection d'un administrateur relevant d'une des trois catégories précitées.

Dans les sociétés non contrôlées, LFR estime à 50% le niveau souhaitable d'administrateurs indépendants ou libres d'intérêts.

Nous estimons souhaitable que la société communique à ses actionnaires des informations complètes sur le bon fonctionnement du conseil : présence des administrateurs, rapport sur l'évaluation et le fonctionnement général du conseil...

Il est souhaitable que la société fournisse des informations précises sur les modalités et les critères de distribution des jetons de présence aux administrateurs et ainsi que des explications sur l'évolution sur les montants attribués.

Des lacunes significatives ayant un impact sur la performance globale (financière, sociétale, sociale, environnementale, gouvernance, de réputation...) pourront entraîner un vote d'abstention voire un vote négatif lors du renouvellement d'un ou de plusieurs mandats d'administrateurs.

Existence, composition et indépendance des comités :

Eu égard à la complexité, la diversité des tâches du conseil, et compte tenu des différents degrés d'expertise des administrateurs sur tous les sujets, LFR estime souhaitable que le conseil mette en place des comités spécialisés. La création de comités spécialisés (composés de 3 à 5 membres) est un moyen de répondre à ces exigences et également d'éviter les conflits d'intérêts. Dans la mesure du possible, ces comités doivent être composés d'au moins 50% d'administrateurs libres d'intérêts et présidés par un administrateur libre d'intérêts.

Nous estimons positif que la société mette en place ou dispose :

- D'un **comité d'audit** en charge de l'examen des comptes de la société et en relation directe avec les commissaires aux comptes afin de prendre connaissance de leur programme de travail, de débattre avec eux des conclusions de leurs travaux et de veiller aux bonnes conditions d'exécution de leur mission ;

- D'un **comité des nominations ou de sélection** : ayant pour mission de rechercher et de nommer des membres disponibles pour le conseil d'administration, ainsi que les mandataires sociaux ;
- D'un **comité des rémunérations** veillant à ce que les rémunérations des dirigeants et administrateurs soient compatibles avec l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit les rémunérations (fixes et variables), les règles d'attribution, les conditions de recrutement, de départ des dirigeants et leur plan de retraite.

Concernant les Commissaires aux comptes, LFR estime souhaitable que :

- Les Commissaires aux comptes suppléants ne soient pas associés aux Commissaires aux comptes titulaires ;
- Leurs mandats n'excèdent pas 12 ans ;
- Les honoraires de conseil ne doivent pas être supérieurs aux honoraires d'audit lorsque cette interdiction n'est pas prévue par la loi.

3.2. Traitement équitable des actionnaires :

La Financière Responsable est en général favorable au principe « une action - une voix » et au traitement équitable des actionnaires. LFR s'oppose donc généralement aux différentes modalités statutaires impliquant une inégalité de traitement des actionnaires tels que :

- Les droits de vote double ;
- Les droits de vote multiple ;
- Les actions sans droit de vote ;
- Les actions à dividende prioritaire ;
- Le plafonnement des droits de vote au-delà d'un certain seuil de détention du capital ;
- Toute résolution visant à limiter le pouvoir des actionnaires (par exemple, lors de l'émission d'actions nouvelles...).

Concernant le versement de dividende, la décision de vote sera fonction de la situation financière de l'entreprise, du pourcentage dévolu à la distribution et du taux de couverture des dividendes.

Dans le cas d'une offre publique sur une société, cette offre devra être soumise au vote des actionnaires. Chaque proposition devra faire l'objet d'une analyse des conditions spécifiques à la société et à ses parties prenantes. Une attention particulière sera accordée par LFR aux devenir des pratiques de responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, de son implication en faveur du développement durable et au projet social de l'entreprise.

En dehors de l'analyse décrite ci-dessus, LFR s'abstiendra ou s'opposera à toutes mesures permanentes ou préventives anti-OPA dans la mesure où elles seront contraires à l'intérêt des actionnaires et/ou si elles ne peuvent être considérées comme un moyen de négocier une valorisation de l'offre.

3.3. Operations sur le capital et la structure financière :

D'une façon générale, tout projet de fusion, absorption, acquisition ou *spin-offs* sera approuvé dans la mesure où il offre une valeur ajoutée pour l'actionnaire et il intègre performances sociale, environnementale, financière et implication en faveur du développement durable.

- Sauf cas particulier, LFR estime que les augmentations de capital cumulées ne doivent pas représenter plus de 30 % du capital.
- Emissions d'actions avec Droits Préférentiels de Souscription (DPS) :
Vote positif dans la limite du plafond correspondant à 30 % des actions existantes.
- Emissions d'actions sans DPS avec ou sans délai de priorité :
Dans le cas d'une émission d'actions sans DPS lésant les intérêts des actionnaires, LFR adoptera une position restrictive. Elle se réserve néanmoins le droit d'autoriser une émission d'actions sans DPS en fonction de la situation de la société :
 - o Vote positif dans une limite autorisée à 20 % des actions existantes en cas de délai de priorité spécifié ;
 - o Vote positif dans une limite de 10 % des actions existantes sans délai de priorité.
- Emissions d'obligations convertibles :
Vote positif dans la limite du plafond correspondant à 20 % des actions existantes.
- LFR pourra approuver les programmes de distribution d'actions aux salariés avec une décote pouvant aller jusqu'à 20 % pour une limite de 20 % du capital existant.

3.4. Politiques de rémunération des sociétés cotées

LFR demande la plus grande transparence sur les montants et les modes de calcul des rémunérations individuelles, directes et indirectes, ou différées, des 10 personnes les mieux rémunérées de la société exerçant des fonctions de direction. La synthèse des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit figurer dans un tableau consignant l'ensemble des engagements sur une période de 3 ans. L'inexistence ou la non-publication de ces critères entraînerait un vote négatif. La politique de rémunération doit s'inscrire dans un principe de corrélation entre les performances du dirigeant et celles de l'entreprise.

Dans la mesure où la performance globale de l'entreprise repose sur une bonne gestion des relations avec l'ensemble des parties prenantes, des critères de performances sociales et environnementales peuvent être intégrés au calcul de rémunération des dirigeants.

L'attribution de *stock-options* doit avoir un caractère incitatif et fidélisant pour le management de la société. Emis sans décote, et à certaines périodes définies à l'avance, elles doivent donner lieu à un effort de transparence sur les critères d'attribution et le nombre des bénéficiaires.

La Financière Responsable pourra rejeter les plans de *stock-options* permettant une décote sur le cours de l'action.

Les attributions d'actions gratuites, qui répondent aux mêmes critères d'attribution et de transparence que les *stock-options*, doivent avoir un caractère incitatif et fidélisant pour le plus grand nombre de collaborateurs de la société. Elles ne devraient pas dépasser 2% du capital de la société. LFR est également favorable à ce que soit communiqué le détail entre les actions gratuites distribuées aux mandataires sociaux de celles destinées aux salariés.

Au total, options de souscriptions et actions gratuites ne devraient pas entraîner une dilution du capital supérieure à 10 % (sauf cas particulier envisageable dans le cas des petites et moyennes capitalisations).

3.5. Les risques de réputation et opérationnels liés aux enjeux du développement durable :

La Financière Responsable, en tant que société de gestion indépendante exclusivement dédiée à la promotion de l'investissement socialement responsable, est attentive à la prise en compte par les sociétés dont elle est actionnaire de risques et d'enjeux spécifiques liés au développement durable. Nous distinguons ainsi 3 niveaux de risques :

- **Les risques liés aux relations sociales, au respect des droits de l'homme dans l'entreprise et chez ses fournisseurs et sous-traitants :**

Dans le cadre de son actionnariat, LFR approuvera :

- les résolutions d'actionnaires demandant un reporting sur les politiques, pratiques et impacts sociaux des activités ;
- les résolutions d'actionnaires demandant l'adoption et la mise en œuvre d'un code de conduite en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions de l'OIT ;
- les résolutions d'actionnaires demandant la mise en place de codes de conduite et d'encadrement des pratiques du travail des enfants dans les pays où cela est autorisé ;

- **Les risques liés à l'environnement :**

LFR approuvera les résolutions demandant :

- un reporting sur les politiques, les pratiques et les impacts environnementaux des activités (empreinte écologique) ;
- l'impact des passifs environnementaux sur la valeur actionnariale ;
- un rapport d'évaluation et un engagement de la société en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre lorsque c'est un enjeu primordial sur le secteur d'activité de cette dernière.

- **Les risques liés aux produits et services de l'entreprise :**

LFR approuvera les résolutions demandant :

- un rapport sur l'impact des produits sur la société civile ;
- plus d'informations, de transparence et d'engagement de la société sur l'accès aux produits et aux services pour les populations les plus fragiles (sont spécifiquement concernés les secteurs de la santé, les secteurs bancaires, les fournisseurs d'énergie, d'eau, l'agro-alimentaire...).

--/--

 Exercice de la politique de vote sur l'année 2023

1. Contexte et objectifs

Conformément à la réglementation applicable en la matière, La Financière Responsable (LFR) rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'exercice 2023.

La Financière Responsable a établi une politique de vote présentant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. La politique de vote de La Financière Responsable a été initialement décrite au début de l'année 2008 en vue d'être appliquée dans les années qui ont suivi.

2. Rappel synthétique des principes retenus pour l'exercice des droits de vote

- Exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus par les fonds gérés par La Financière Responsable ;
- Exercer les droits de vote pour défendre les intérêts des porteurs de parts des fonds gérés et ainsi, voter contre toute résolution qui limiterait les intérêts des actionnaires minoritaires ;
- Assurer une participation résultant d'une position prise par LFR ou d'une recommandation émise par la Place financière de Paris (recommandations de vote de l'AFG).

Et dans tous les cas :

- Ne pas utiliser d'approche par type d'émetteur ou par seuil de détention, mais plutôt par type de résolution proposée.

3. Bilan de l'exercice 2023

3.1 Périmètre de vote

Nous utilisons l'interface informatique « *Proxy Edge* » de Broadridge, qui nous permet d'être informés et de voter à distance aux assemblées générales des entreprises présentes en portefeuille (à l'exception des votes pour les titres solidaires non cotés, qui ne sont pas gérés dans « *Proxy Edge* »).

Le périmètre de vote a concerné aussi bien les valeurs françaises que les valeurs étrangères détenues au sein des fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR. Michelin est la seule société pour laquelle nous n'avons pas voté, car les actions étaient détenues sous une forme nominative (voir détails ci-dessous).

Tableau récapitulatif de la méthode de vote pour l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous récapitule la participation ainsi que l'exercice des droits de vote aux AG des entreprises présentes en portefeuille durant l'année 2023, à l'exception des titres solidaires non cotés :

	LFR Euro Développement Durable ISR	LFR Actions Solidaires ISR	LFR Inclusion Responsable ISR
Nombres d'entreprises ayant été en portefeuille en 2023.	42	32	33
Vote physique lors de l'AG	0	0	0
Vote à distance via « Proxy Edge » :	32	29	26
- Dont valeurs françaises	17	16	18
- Dont valeurs étrangères	15	13	8
Absence de vote	10	9	7
- Dont valeurs sorties avant l'AG	4	3	2
- Dont valeurs entrées après l'AG	4	4	3
- Dont actions préférentielles sans droit de vote	1	1	1
- Dont actions détenues sous forme nominative*	1	1	1

*LFR n'a pas pu exercer ses droits de vote pour la société Michelin :

- Les actions étant détenues au nominatif, il n'est pas possible sur la plateforme Proxy Edge aux AG des titres détenus au nominatif.

Dans l'ensemble, sur l'année 2023, LFR n'a pas exercé ses droits de vote pour Adevinata, Diasorin, Ashtead et Intertek Group PLC, car ces sociétés ont été sorties de nos portefeuilles avant leurs assemblées générales respectives. De même, nous n'avons pas voté pour Alten, BE Semiconductor, Interparfums, Publicis et Symrise, qui ont été ajoutées à nos portefeuilles après la tenue de leurs assemblées générales (v. détail fourni ci-après).

Par ailleurs, LFR était actionnaire d'une valeur allemande, Sartorius AG, via des actions préférentielles sans droit de vote.

3.2 Synthèse des votes par fonds en 2023

Fonds LFR Euro Développement Durable ISR

Lors des 32 assemblées générales des sociétés, nous avons voté sur 709 résolutions. Parmi celles-ci, 662 ont été approuvées et 47 rejetées, représentant un taux global de votes négatifs de 6,6%. LFR n'a pas voté pour Adevinata SPA, A.P. Møller-Mærsk, Diasorin et Intertek Group PLC, ces valeurs n'étant plus dans nos portefeuilles. Les sociétés Alten, BE Semiconductor, Interparfums et Publicis ont été ajoutées après leurs assemblées générales respectives. Il est à noter que Kingspan a tenu deux assemblées générales en 2023.

Fonds LFR Actions Solidaires ISR

Lors des 29 assemblées générales des sociétés cotées, nous avons examiné et voté sur 641 résolutions proposées. Parmi celles-ci, 596 ont été approuvées, tandis que 45 ont été rejetées, représentant un taux global de 7 % de votes négatifs. LFR n'a pas pu exercer son droit de vote pour les sociétés Adevinata, A.P. Møller-Mærsk et Diasorin, qui avaient quitté nos portefeuilles avant les assemblées générales. Les sociétés Alten, BE Semiconductor, Interparfums et Publicis ont été intégrées à notre portefeuille après la tenue de leurs assemblées générales respectives.

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.

Pour les *sociétés solidaires non cotées* comme SIDI, Habitat & Humanisme, France Active et Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, les votes sur les résolutions au nom du FCP LFR Actions Solidaires ISR ont été effectués par correspondance. Pour SIDI, les 13 résolutions présentées ont toutes été approuvées. De même, Habitat & Humanisme a vu ses 10 résolutions adoptées, tout comme les 10 résolutions proposées par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance. Enfin, LFR a également voté en faveur des résolutions de France Active.

Fonds LFR Inclusion Responsable ISR

Pour ces 26 assemblées générales de sociétés, nous avons analysé et voté pour 616 résolutions proposées : 573 résolutions ont fait l'objet d'un vote positif et 43 résolutions ont fait l'objet d'un vote négatif (soit au global 7 %).

Il est à noter cependant que LFR n'a pas pu exercer ses droits de vote pour les sociétés : A.P. Møller-Mærsk et Ashtead, qui ont quitté notre portefeuille avant leur assemblée générale.

Les sociétés Symrise, Interparfums et Publicis ont été intégrées à notre portefeuille après la tenue de leurs assemblées générales respectives.

Le tableau ci-dessous récapitule l'expression de la politique de vote adoptée en 2023 pour les fonds :

OPC	Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet
LFR Euro Développement Durable ISR	32	709	6,6 %
LFR Actions Solidaires ISR	29	641	7,0 %
LFR Inclusion Responsable ISR	26	616	7,0 %

Sur l'ensemble des votes contre exprimés à travers les trois fonds nous retiendrons :

- Vingt-deux résolutions concernaient une délégation de pouvoir aux membres du conseil d'administration pour l'émission de titres.
- Huit résolutions donnaient aux membres du conseil d'administration des autorisations pour la négociation de titres ou des attributions exceptionnelles de titres à des membres de la direction.
- Six résolutions ont fait l'objet d'un vote contre en raison de conflits avec nos principes de gouvernance (notamment des critères de rémunération insuffisamment détaillés).
- Deux résolutions portaient sur le rapport et la politique de rémunération, mais elles ne respectaient pas nos propres directives en la matière.
- Deux résolutions concernaient une augmentation de capital qui allait à l'encontre des intérêts des actionnaires minoritaires.
- Deux résolutions portaient sur la nomination de deux administrateurs au conseil d'administration, en contradiction avec nos principes de gouvernance.
- Une résolution visait à autoriser une augmentation du capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription.
- Une résolution portait sur un programme de rachat d'actions.

Par rapport aux principes de la politique de vote de La Financière Responsable, nous n'avons noté aucun conflit, cas d'abstention ou de vote contre liés aux risques de réputation et opérationnels attachés aux **enjeux de développement durable** (respect de l'environnement, des droits de l'homme...).

4. Prévisions pour l'année 2024

Pour l'année 2024, l'objectif est d'exercer dès que possible les droits de vote rattachés aux titres détenus, sans minima de seuil de détention, par les OPC gérés par La Financière Responsable.

--/--

www.la-financiere-responsable.fr

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2023

Ce document est remis à titre d'information. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et à son DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La Financière Responsable, siège social : 52, rue de Ponthieu 75008 Paris, téléphone : 01 75 77 75 00. S.A.S. au capital de 1 168 719 euros. 499 750 529 RCS Paris. n° TVA : FR 05499750529. Siret : 499 750 529 00038. Code NAF 6612Z. Société de Gestion de Portefeuille agréée en avril 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP08000001. Agrément de gestion d'OPCVM, titres non cotés pour les OPCVM solidaires.